

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 23 mars 2023, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.  
Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : Serge ARLLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nathalie BOCQUERAZ Nicole FAURE, Béatrice FIAT, , Noël GARDEN, Gilles GUINARD, Christophe RUET

**Absent excusé** : Julien FIAT

**Procurations** : Philippe GALL donne pouvoir à Nicole FAURE, Christophe PROUVOST donne pouvoir à Serge ARLLOT

**Votants** : 10

**BOCQUERAZ Andrée a été élue secrétaire de séance.**

**Délibération n°20230328-06 : Plan de financement « Mise en sécurité et consolidation du clocher de l'Eglise d'Ornon »**

Madame le Maire expose au Conseil municipal la problématique du clocher de l'Eglise d'Ornon.

De manière générale, l'église est en très mauvais état. Si aujourd'hui l'édifice semble être globalement hors d'eau, hormis certains points singuliers de fragilité, les maçonneries ont grandement souffert des infiltrations, d'un manque d'entretien et de campagnes de restauration non adaptées comme la réalisation d'enduits fortement hydrauliques.

La charpente de la noue contre le clocher est défaillante avec des pièces de bois rompues. Son étanchéité est douteuse. Les gouttières et descentes d'eaux pluviales sont sous-dimensionnées. Elles ne permettent pas une évacuation convenable des eaux de pluie ou fonte des neiges, pouvant entraîner des infiltrations au cœur des maçonneries.

La problématique principale porte sur la mise en sécurité et consolidation du beffroi, dont l'état de conservation est alarmant. Après la mise en sécurité du beffroi par la pose d'un système de poutres croisées en lieu et place du plancher existant à déposer, il s'agira de remplacer, greffer et consolider les pièces de bois pourris ou manquantes de sa partie basse. L'ensemble sera redressé afin de libérer les appuis sur les maçonneries et les assemblages seront révisés. Il est proposé de modifier le système de contreventement, par la mise en place de croix de Saint-André. Un travail important doit aussi être mené sur les maçonneries de la chambre des cloches.

Elles devront être recalées, l'ensemble consolidé avec injection au coulis de chaux et rejointoyé. Afin de limiter les entrées d'eau et de neige, il est prévu la création et la pose d'abat-sons.

L'enduit hydraulique présent en façade nécessite d'être purgé pour prévenir de tous risque de chute de matériaux aux pieds du clocher, mais aussi pour assainir les maçonneries en profitant de la présence des échafaudages. Après la purge de l'enduit existant, il s'agira de reprendre les maçonneries en schistes localement désorganisées et de réaliser un rejointoiement profond. Un enduit traditionnel à la chaux, de type recoupé truelle à pierres vues recouvrira l'ensemble. Il est aussi intégré la pose de châssis vitrés fixes au droit des meurtrières, afin d'endiguer les entrées d'eau au sein de la tour. Il est proposé en option la restitution des éléments de corniches manquants, en tuf.

Afin de protéger les ouvrages du ruissellement et stagnation de l'eau ou de la neige, il est également prévu la mise en place de bavettes en zinc au droit des appuis de baies, baies du clocher et meurtrières ainsi que sur les corniches saillantes.

En accompagnement, il est prévu le remplacement des gouttières et descentes EP à proximité immédiate et une révision de la noue au revers du clocher.

L'ensemble de ces travaux a été chiffré par un cabinet d'architecte et le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau ci-dessous.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  
COMMUNE D'ORNON

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Travaux	276 640,00 €	CCO	20 000,00€	6,1%
Maitrise d'œuvre	24 759,28 €	Département de l'Isère	197 437,97 €	60%
		DSIL	35 812,65 €	10,8%
CSPS et bureau de contrôle	13 832,00 €	PNE	10 000,00 €	3 %
Hausse et aléas (5%)	13 832,00 €	Autofinancement commune	65 812,66 €	20%
<b>Total dépenses</b>	<b>329 063,28 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>329 063,28 €</b>	<b>100%</b>

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement et sollicite les aides les plus élevées possible auprès des différents partenaires ;
- **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
au registre sont les signatures,  
pour expédition conforme.*

**Le Maire,  
Nicole FAURE**

